

DECRET N°71-212 du 28 octobre 1971

portant abrogation du décret
N°155/PR/MJL du 11 décembre
1964 nommant Mr Jacques DE
SEVRAY Conseiller à la Cour
d'Appel de Cotonou.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971
qui l'a modifié ;
VU le Décret N°155/PR/MJL du 11 décembre 1964, portant
nomination de Mr Jacques DE SEVRAY, Magistrat, en qua-
lité de Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Sont abrogées les dispositions du décret
N°155/PR/MJL du 11 décembre 1964, portant nomination de
Me Jacques DE SEVRAY en qualité de Conseiller à la Cour
d'Appel de Cotonou.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Of-
ficiel.-

Fait à COTONOU, le 28 octobre 1971

par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA